

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
3 octobre 2024
n° 34 / 8055^e
pages 1665 à 1712

CHRONIQUE / Informatique

Premier décryptage du règlement européen
sur l'intelligence artificielle (AI Act) :
vers un standard mondial de l'IA de confiance ?

> Marion Ho-Dac

1678

ÉDITORIAL

1665 Haute qualité légistique, haute teneur morale, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 1668 Tourisme (voyage à forfait) : responsabilité en cas de non-obtention du visa
- 1669 Obligations (convertibles en actions) : émission par une société d'exercice libéral
- 1670 Contrat (durée) : sanction d'un engagement perpétuel
- 1670 Bail rural (résiliation) : mise à disposition d'une société
- 1671 Instruction (nullité) : formalisme de la requête
- 1672 Licenciement (nullité) : absence de violation d'une liberté fondamentale
- 1672 Licenciement (faute grave) : conversation sur la messagerie professionnelle
- 1673 Procès (preuve illicite) : fichiers d'une clé USB personnelle
- 1674 Avocat (secret professionnel) : visite domiciliaire en matière de concurrence

POINT DE VUE

- 1675 La métamorphose du don du corps à la science, Gilles Raoul-Cormeil,
Grégoire Moutel et Mylène Gouriou

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1686 **Chronique** : Les voies d'exécution sur crypto-actifs, Jean Bruschi et Tristan Girard-Gaymard
- 1691 **Panorama** : Droit des entreprises en difficulté, François-Xavier Lucas et Pierre Cagnoli
- 1703 **Notes** : La confiscation à l'étranger d'une œuvre d'art appartenant au patrimoine culturel
et artistique national, note sous CEDH 2 mai 2024, Jean-Pierre Marguénaud et Benjamin Dauchez
- 1708 L'enfer de la prescription en droit d'auteur, note sous Civ. 1^{re}, 5 juin 2024, Guillem Querzola

ENTRETIEN

- 1712 Chantal Cutajar – L'agrément d'Anticor : les leçons de l'imbroglia

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse*



322434



9 782993 224342

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Haute qualité légistique,
haute teneur morale

1665



ACTUALITÉS

1668

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Visite et saisie domiciliaire (opérations) :
portée de la régularité, *Crim.* 24 sept. 2024

Consommation

Tourisme (voyage à forfait) : responsabilité
en cas de non-obtention du visa,
Civ. 1^{re}, 25 sept. 2024

Contrat d'affaires

Navire (moteur) : action en garantie
des vices cachés, *Civ.* 1^{re}, 25 sept. 2024

Société et marché financier

Obligations (convertibles en actions) :
émission par une société d'exercice libéral,
Com. 18 sept. 2024

1671

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Instruction (nullité) : formalisme
de la requête, *Crim.* 24 sept. 2024

1671

DROIT PUBLIC

Santé publique

Transfusion sanguine (virus de l'hépatite C) :
indemnisation par l'ONIAM,
Civ. 1^{re}, 25 sept. 2024

1672

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (nullité) : absence de violation
d'une liberté fondamentale,
Soc. 25 sept. 2024

Licenciement (faute grave) : conversation
sur la messagerie professionnelle,
Soc. 25 sept. 2024

Procès (preuve illicite) : fichiers d'une clé
USB personnelle, *Soc.* 25 sept. 2024

Procédure disciplinaire (urgence sanitaire) :
prolongation des délais, *Soc.* 25 sept. 2024

Syndicat professionnel (licéité) : Union des
Syndicats Gilets Jaunes, *Soc.* 25 sept. 2024

1669

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (eaux de source) : droits
des usages inférieurs, *Civ.* 3^e, 26 sept. 2024

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat (durée) : sanction d'un engagement
perpétuel, *Civ.* 1^{re}, 25 sept. 2024

1670

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (résiliation) : mise à disposition
d'une société, *Civ.* 3^e, 26 sept. 2024

1670

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (protection) :
missions de l'autorité de contrôle,
CJUE 26 sept. 2024

1674

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (secret professionnel) : visite
domiciliaire en matière de concurrence,
Crim. 24 sept. 2024



POINT DE VUE

1675

La métamorphose du don du corps à la science
par Gilles Raoul-Cormeil, Grégoire Moutel
et Mylène Gouriot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1678

Premier décryptage du règlement européen
sur l'intelligence artificielle (AI Act) :
vers un standard mondial de l'IA de confiance ?
par Marion Ho-Dac

1686

Les voies d'exécution sur crypto-actifs
par Jean Bruschi et Tristan Girard-Gaymard

NOTES

1703

La confiscation à l'étranger d'une œuvre d'art
appartenant au patrimoine culturel et artistique national,
note sous CEDH 2 mai 2024
par Jean-Pierre Marguénaud et Benjamin Dauchez

1708

L'enfer de la prescription en droit d'auteur,
note sous Civ. 1^{re}, 5 juin 2024
par Guillem Querzola

PANORAMA

1691

Droit des entreprises en difficulté
juillet 2023 – juillet 2024
par François-Xavier Lucas et Pierre Cagnoli



ENTRETIEN

1712

Chantal Cutajar –
L'agrément d'Anticor : les leçons de l'imbroglia

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur [Dalloz-Revues.fr](https://dalloz-revues.fr)